

Stage d'observation au collège de Limassol (Chypre) du 13 janvier au 24 janvier 2020



Le stage est ouvert aux étudiants de Master 1 MEEF mention 2nd degré (Sciences Physiques/Chimie, Mathématiques et EPS).

Programme du stage :

Le stage est organisé par le ministère de l'Education et de la culture de la République de Chypre avec le soutien de l'Institut français de Chypre.

Vous serez accueilli(e) au collège Limassol et placé(e) auprès d'un professeur de français (niveau 6^{ème}). Pendant votre séjour, vous aurez également la possibilité d'observer des classes de niveau lycée et primaire (notamment à l'Ecole franco-chypriote de Nicosie du réseau de l'AEFE).

Les conditions matérielles :

Nous vous rappelons que vous devrez prendre en charge l'ensemble des coûts liés à votre mobilité, notamment :

- hébergement, nourriture et frais de voyage ;
- assurance maladie et les frais médicaux non couverts par l'assurance maladie ;
- livres, vêtements et dépenses personnelles ;
- coût de leur passeport et de leur visa ;
- coût des transports ;
- toute autre dette contractée pendant la période de mobilité.

Le partenaire chypriote s'engage à vous aider dans vos démarches administratives et pratiques afin de préparer au mieux votre arrivée.

Une bourse de mobilité d'un montant de **700 €** sera versée au retour du stage sur présentation :

- d'une attestation de présence au stage
- d'un compte rendu de stage dûment complété (délai de remboursement de deux à trois mois maximum)

Formalités d'entrée :

L'ensemble du territoire de Chypre fait en droit partie de l'Union européenne. Tout ressortissant d'un État membre peut donc circuler librement dans l'ensemble de l'île et traverser la "ligne verte" (ligne de démarcation séparant le territoire contrôlé par la République de Chypre de celui qu'elle ne contrôle pas) sur simple présentation aux points de passage d'un document d'identité en cours de validité.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en attestera.

En conséquence, de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Si vous voyagez uniquement avec votre carte nationale d'identité, vous pouvez télécharger et imprimer une notice multilingue expliquant ces nouvelles règles à l'adresse suivante :

<http://media.interieur.gouv.fr/interieur/cni-15ans/document-a-telecharger-chypre.pdf>

Il est fortement déconseillé de se présenter aux points de passage muni d'une carte nationale d'identité délivrée entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 même si ce document est, de fait, encore valable du point de vue des autorités françaises. Les contrôles n'étant pas systématiques à la sortie du territoire contrôlé par la République de Chypre, mais obligatoires à l'entrée, les Français dans cette situation risqueraient de se voir refuser l'accès au Nord puis au Sud, et donc d'être bloqués dans la zone-tampon.

Tous les étudiants doivent justifier d'une attestation de rapatriement et de responsabilité civile (vie privée) valable sans plafond de remboursement pour l'intégralité de la durée du séjour et se munir de la carte européenne d'assurance maladie (à demander à votre caisse d'assurance maladie).

Informations pratiques :

- La *carte ISIC* prouve le statut de l'étudiant dans le monde entier et permet de bénéficier de tous les avantages, services, réductions étudiants du monde concernant les transports, les hébergements, la culture, les loisirs...
- La monnaie de la République de Chypre est l'euro.

Avant de partir :

Avant votre départ seront établis un contrat financier et un contrat de mobilité. Nous vous invitons à consulter les conditions générales ainsi que l'engagement qualité du Kit de Mobilité ci-après.

Il est également recommandé de [consulter les conseils aux voyageurs du pays de destination sur le site du ministère de l'Europe et des affaires étrangères](#).

La candidature :

Les étudiants doivent transmettre leur dossier de candidature accompagné des pièces demandées pour le **vendredi 11 octobre 2019** à midi (heure de Paris) au plus tard au service des relations internationales et de la recherche de l'INSPE d'Aquitaine (Château Bourran, 2ème étage – bureau 201).

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site de l'INSPE d'Aquitaine, rubrique International > « Partir en mobilité » (<http://www.espe-aquitaine.fr/partir-en-mobilite>).